

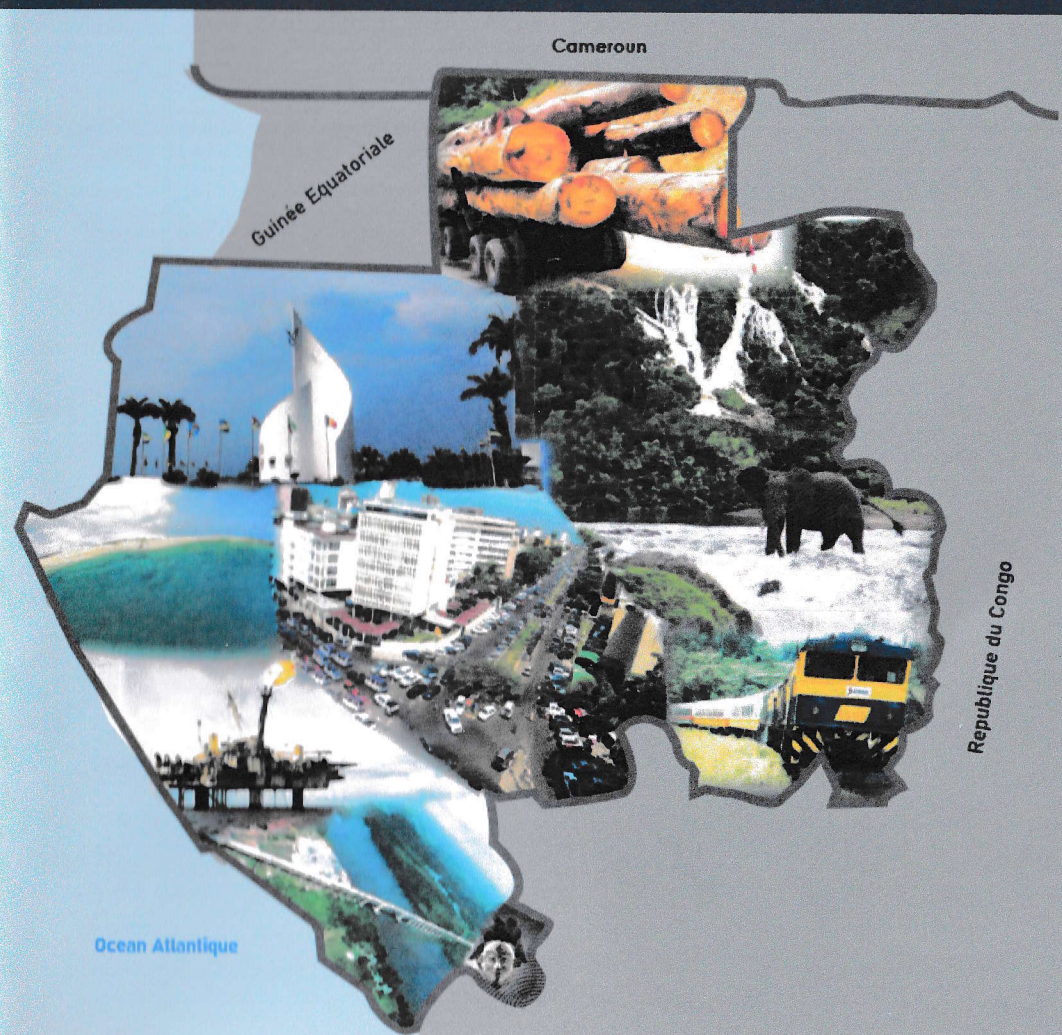


AGENCE NATIONALE  
D'INVESTIGATION FINANCIÈRE  
( ANIF )



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

TROISIEME TRIMESTRE 2024



AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIÈRE ( ANIF )

Boulevard Triomphal - Immeuble Arambo RDC

BP: 189 Libreville (Gabon)

Tél: (+241) 011 74 53 64 / 077 13 88 19

Email: [contact.anifgabon@yahoo.fr](mailto:contact.anifgabon@yahoo.fr) / [contact@anif.ga](mailto:contact@anif.ga)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF .....</b>	<b>2</b>
A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Troisième Trimestre 2024 .....	2
B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA) .....	3
C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon .....	5
<b>II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE .....</b>	<b>6</b>
A. Echange d'information au niveau national .....	6
B. Comité de Coordination des Politiques Nationales de LBC/FT/FP .....	7
C. Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon .....	7
D. Visite du Ministre de la Réforme des Institutions à l'ANIF.....	7
E. Facilitation des formations des Acteurs de la Chaîne de Lutte .....	8
<b>III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE.....</b>	<b>10</b>
A. Coopération avec le Groupe Egmont .....	10
1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Troisième Trimestre 2024 .....	10
2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Troisième Trimestre 2024 .....	10
B. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).....	10
C. Coopération avec l'Union Européenne (programme AML-CFT/ESCAV).....	10
D. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) .....	11
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>12</b>



## INTRODUCTION

L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) travaille sur la lutte contre la criminalité financière, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Il faut rappeler que ces formes de criminalité affectent non seulement les secteurs économique et financier mais encore le niveau social et politique.

En effet, la multiplication des activités parallèles et prohibées entrave l'activité légale, causant des faillites d'entreprises, renforçant ainsi le chômage et la pauvreté. Par le phénomène de la corruption, ces fléaux affaiblissent les Etats au profit des organisations criminelles, créant inexorablement des tensions politiques et l'instabilité dans les pays.

Le caractère transfrontalier de ces fléaux exige de l'ANIF, non seulement de renforcer son fonctionnement interne et la mise à disposition des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes, mais également de renforcer sa coopération avec l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux concernés.

C'est ainsi qu'au cours du troisième trimestre 2024, outre ses activités de réception et d'enrichissement des Déclarations de Soupçon, l'ANIF a axé ses activités sur (1) la révision de son Règlement Intérieur, de ses procédures administratives et informatiques, des fiches de poste ; (2) l'amélioration de son système d'information interne, (3) le renforcement de ses effectifs et leur formation, (4) le renforcement de la coopération nationale et (5) internationale.

Le présent Rapport présente les différentes activités y relatives menées au cours du troisième trimestre 2024.

## I. MISSIONS TRADITIONNELLES DE L'ANIF

### A. Traitement des Déclarations de Soupçon (DS) au cours du Troisième Trimestre 2024

#### 1) Déclarations de soupçon reçues au cours du trimestre

Au cours du troisième trimestre 2024, l'ANIF enregistre **vingt-trois (23) Déclarations de Soupçon (DS)** réparties comme suit : **seize (16) en juillet, une (01) en août et six (06) en septembre 2024.**

Mois	Nbre de DS reçues au troisième trimestre 2024
Juillet	16
Août	1
Septembre	6
<b>Total</b>	<b>23</b>
Stock de DS à la fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024	290
<b>Total Général des DS</b>	<b>313</b>

Ces déclarations de soupçon proviennent essentiellement du secteur bancaire.

#### 2) Evolution des Déclarations de soupçon entre le deuxième et le troisième 2024

Mois	2024	Mois	2023	Evolution
Juillet	16	Avril	06	+166%
Août	01	Mai	02	-50%
Septembre	06	Juin	82	-84%
<b>Trimestre 3</b>	<b>23</b>	<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>-74%</b>

En comparaison avec le deuxième trimestre 2024, on relève une forte baisse du nombre des déclarations de soupçon reçues par l'ANIF. Cette forte baisse est en grande partie relative aux 82 DS reçues par l'ANIF en juin 2024.

Il semble que le nombre de 82 DS reçues en juin 2024 ne soit qu'un aléa qui a perturbé la tendance habituelle observées.

En effet, entre le quatrième et le troisième trimestre 2023, une augmentation de 380% avait été enregistrée (de 5 à 24 DS). Entre le premier trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2023, une baisse de 25% avait été relevée (de 24 à 18 DS). Entre le deuxième

et le premier trimestre 2024, une augmentation atypique de 400% avait été observée (de 18 à 90).

### 3) Evolution des Déclarations de soupçon entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2023

Entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2023, on relève une augmentation de 360%.

Catégories	2024	2023	Ecart	%
Banques	21	04	+17	+425%
Autres Institutions Financières (Assurances)	02	01	+1	+100%
<b>Trimestre 3</b>	<b>23</b>	<b>05</b>		<b>360%</b>

### 4) Suites réservées aux Déclarations de Soupçon

Au cours du troisième trimestre 2024, un (01) dossier concernant une Déclaration de Soupçon a fait l'objet de transmission au procureur de la République.

Cette transmission ramène le nombre de Déclaration de soupçon en cours à l'ANIF à la fin du troisième trimestre 2024 à 312.

## B. Traitement des Déclarations Automatiques (DA)

Conformément à la Réglementation, notamment l'Article 18 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016, l'ANIF doit recevoir mensuellement des Assujettis, les Déclarations des transactions en espèces d'un montant égal ou supérieur à cinq millions (5.000.000) de Francs CFA.

Or, il arrive que les Assujettis soumettent lesdites Déclarations au-delà des délais requis. D'où la mise à jour régulière des statistiques y relatives.

Ainsi en date du 06 novembre 2024, les statistiques de DA concernant le troisième trimestre 2024 se présentent tel que décrit sur les tableaux suivants :

### 1) Statistiques des DA du Premier au Troisième Trimestre 2024 (en XAF)

PERIODE	VOLUME DES OPERATIONS 2024	NOMBRE D'OPERATIONS	MONTANT MOYEN
Trimestre 1	4 112 536 751 211	106 253	38 705 135
Trimestre 2	4 509 891 833 009	118 376	38 098 025
Trimestre 3	4 185 953 802 240	90 147	46 434 754
<b>TOTAL Trimestre 1 à 3</b>	<b>12 808 382 386 460</b>	<b>314 776</b>	<b>40 690 467</b>

Au troisième Trimestre 2024, et conformément aux statistiques mises à jour au 06 novembre 2024, l'ANIF du Gabon enregistre un volume d'opérations en espèce et par titre au porteur qui se situe à 4 185 953 802 240 fcfa pour 90 147 opérations effectuées.

Comparativement aux trimestres précédents, le montant moyen des opérations effectuées en espèce ou par titre au porteur est plus élevé au troisième trimestre de l'année 2024, la moyenne des transactions dépasse 40 millions de francs cfa alors qu'au Premier et Deuxième Trimestre 2024, le montant moyen de la transaction est inférieur à 40 millions de francs cfa.

Toutefois, le cumul des transactions faisant l'objet de DA, au cours des trois premiers trimestres de l'année 2024, donne une moyenne de 40 690 467 fcfa pour 314 776 opérations. Le troisième trimestre enregistre le nombre le moins important d'opérations (90 147) par rapports aux deux précédents trimestres (106 253 opérations au trimestre 1 et 118 376 au trimestre 2).

### 2) Tableau comparatif des DA aux Troisièmes Trimestres 2023 et 2024

MOIS/TRIMESTRE	Volume des opérations 2023	Volume des opérations 2024	Variation
Juillet	1 931 286 185 919	947 893 378 938	-51%
Août	1 744 652 854 264	1 311 069 921 100	-25%
Septembre	1 745 503 151 018	1 926 990 502 202	10%
<b>Trimestre 3</b>	<b>5 421 442 191 201</b>	<b>4 185 953 802 240</b>	<b>-23%</b>

Lorsque nous rapportons les statistiques de DA enregistrées au troisième trimestre 2024 avec celles du troisième trimestre 2023, nous notons une baisse globale de 23%. Cette tendance baissière est consécutive au niveau des transactions relativement faibles aux mois de juillet et août 2024 par rapport à la même période, soit une baisse respective de 51% en juillet et de 25% en août 2024).

Par ailleurs, de façon globale, le cumul des transactions au cours des trois (03) premiers trimestres de l'année 2023 est plus élevé (14 720 464 358 490 fcfa pour 374 117 opérations) que celui enregistré au cours des trois premiers trimestres de 2024 (12 808 382 386 460 fcfa)



3) Tableau comparatif du volume moyen des DA aux Troisièmes Trimestres 2023 et 2024

Période	MONTANT MOYEN EN 2023	MONTANT MOYEN	Variation
Trimestre 1	36 691 397	38 705 135	5%
Trimestre 2	42 154 164	38 098 025	-10%
Trimestre 3	38 394 395	46 434 754	21%
Total 3 trimestres	39 347 221	40 690 467	3%

Si en valeur absolue, le volume des transactions en 2023 est plus élevé que celui enregistré en 2024, nous relevons que dans l'ensemble, le montant moyen de la transaction en espèce et au porteur, ayant fait l'objet de DA, a évolué en légère hausse (3%) au cours de l'année 2024 par rapport à 2023.

Cette évolution est le fait des montants particulièrement élevés des transactions enregistrées au cours du troisième trimestre 2024, lesquels sont supérieurs à 40 millions en moyenne alors qu'en 2023, le montant moyen au troisième trimestre est inférieur à 40 millions de francs cfa.

Nous indiquons également qu'au cours du troisième trimestre 2024, trente-et-un (31) Assujettis se soumettent à l'obligation de Déclaration Automatique (DA), à savoir : huit (08) Banques ; douze (12) Etablissements de Microfinance ; six (06) opérateurs du secteur des Assurances ; deux (02) entités du secteur de la Quincaillerie, deux (02) Sociétés de transport de fonds et un (01) opérateur de téléphonie mobile.

**C. Renforcement de l'opérationnalisation de l'ANIF du Gabon**

Au cours du troisième trimestre 2024, l'ANIF a continué à travailler sur le renforcement de son opérationnalité.

1) Rédaction des documents de travail internes à l'ANIF

En attendant l'adoption du projet de Décret portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière, l'ANIF a continué la rédaction de son manuel de procédures administrative en collaboration avec l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime.

Il en est de même des fiches de poste.

2) Renforcement des effectifs des Analystes

Conformément à ses besoins exprimés et aux Recommandations issues des Rapports d'Evaluation Mutuelle du dispositif LBC/FT/FP (REM) et d'Evaluation Nationale des Risques (ENR), l'ANIF a poursuivi la procédure de renforcement de ses effectifs par le recrutement d'un Analyste supplémentaire.

Ce renforcement de l'effectif des Analystes vise à réduire le stock des Déclarations de soupçon accumulées au fil des années.

3) Travaux d'amélioration du système d'information de l'ANIF

L'ANIF a achevé l'état des lieux relatif à son système d'information et a entamé la rédaction des termes de référence pour adapter son système d'information aux exigences internationales.

**II. MISSION DE COOPERATION NATIONALE**

L'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 dispose que l'ANIF est, par ailleurs, chargée d'assurer, dans le respect des compétences, propres à chacune des directions et entités en charge de la LBC/FT/FP, une coopération efficace et la concertation des **Autorités Nationales**, directement ou indirectement concernées par la lutte contre le **Blanchiment des Capitaux** et le **Financement du Terrorisme**.

C'est à cet effet que l'ANIF participe au Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT/FP et peut assurer le suivi opérationnel de la mise en œuvre des plans d'actions issus du REM et de l'ENR

**A. Echange d'information au niveau national**

Au cours du troisième trimestre 2024, l'ANIF a adressé près de trois cent (300) courriers de demande d'information aux acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération.

Par contre, sur la même période, l'ANIF n'a reçu aucune (00) demande d'informations émanant des partenaires nationaux ni de transmission spontanée d'informations.

## B. Comité de Coordination des Politiques Nationales de LBC/FT/FP

Le 09 septembre 2024, le Comité de Coordination des Politiques Nationales LBC/FT, regroupant toutes les catégories d'acteurs impliqués dans la lutte contre ces fileaux, a tenu sa quatrième réunion.

Cette réunion était dédiée à la finalisation de l'examen du projet de Règlement Intérieur.

## C. Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la Prolifération du Gabon

Au cours du troisième trimestre 2024, l'ANIF a accentué ses rencontres avec les administrations et organismes impliqués dans la mise en œuvre du plan d'actions issu du REM et de l'ENR et pour lequel un Rapport de Suivi-Evaluation est attendu au premier Trimestre 2025 par le GABAC.

Ainsi, le 05 juillet 2024, l'ANIF, point focal du suivi de la mise en œuvre du plan d'action concerné, a eu une rencontre virtuelle avec des responsables de la Conférence Interfrancophone des Marchés d'Assurances (CIMA) en vue de s'entretenir des avancées enregistrées sur le dossier.

De même, le 12 juillet et le 14 août 2024, l'ANIF a également travaillé avec la Direction Nationale des Assurances (DNA) aux mêmes fins.

Le 05 juillet et le 15 août 2024, c'était le tour de la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEFF).

L'intérêt de ces échanges repose sur la nécessité d'amener l'ensemble des acteurs de la chaîne LBC/FT/FT à s'approprier le plan d'actions sectoriel et s'impliquer pour une réduction significative du risque de blanchiment et de financement du terrorisme identifié dans notre pays.

## D. Visite du Ministre de la Réforme des Institutions à l'ANIF

Le 27 septembre 2024, l'ANIF a reçu la visite du Ministre de la Réforme des Institutions dans le cadre de rencontres initiées avec les Autorités Administratives Indépendantes dont il assure la tutelle.

Cette rencontre a permis de présenter l'Agence ainsi que tous les défis auxquels elle fait face dans l'exercice de ses missions.

Elle a également permis de noter la spécificité gabonaise avec une double tutelle du fait de son statut hybride.

## E. Facilitation des formations des Acteurs de la Chaîne de Lutte

Du 15 au 19 juillet 2024, l'ANIF a facilité la formation de ses partenaires à travers le webinaire organisé par l'Union Européenne dans le cadre du projet de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme, dénommé UE AML-CFT ESCAY sur le thème : « la Coopération Internationale et l'Échange d'Informations sur le Blanchiment d'Argent, le Financement du Terrorisme et les Flux Financiers Illégitimes ».

Outre les personnels de l'ANIF, plusieurs représentants des entités de la chaîne LBC/FT/FP ont pris part à cette formation en ligne. Il s'agit :

### Des Administrations et Assimilées

- Le Ministère de l'Economie et des Participations (Cabinet du Ministre en charge de l'Economie, Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, Direction Générale des Douanes et Droits Indirectes) ;
- Le Ministère des Mines ;
- Le Ministère en Charge de la Communication ;
- Le Ministère du Budget et des Comptes Publics (Cabinet du Ministre en charge du Budget, Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor) ;
- Le Ministère de la Défense Nationale (Gendarmerie Nationale) ;
- Le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux (Direction Générale des Affaires Pénales et de la Coopération et Direction des Affaires Sociales) ;
- La Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) ;
- Le Ministère des Eaux et Forêts (Service Contentieux) ;
- Ministère des Affaires Étrangères (Direction Générale des Affaires Juridiques et Internationales).

### Des Officiers de Police Judiciaires (OPJ)

- Gendarmerie Nationale ;
- Direction Générale des Recherches (DGR) ;
- Direction Générale des Affaires Économiques et Financières (DGAEF) ;
- Direction Générale de la Contre-ingérence et de la Sécurité Militaire (DGCISM).



#### **Des Organes de Supervision et de Contrôle des Assujettis**

- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

#### **Des Autorités de Poursuite**

- Le Procureur de la République ;
- Le Parquet Spécialisé.

#### **Des Établissements de Crédit**

- L'Association des Professionnels des Établissements de Crédit (APEC).

#### **Des Opérateurs du secteur des Assurances**

- La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurance (FEGASA).

#### **Des Établissements et Professions Non Financières Désignés (EPNFD)**

- L'Ordre National des Experts Comptables ;
- L'Ordre des Avocats du Barreau du Gabon.

#### **Des Organismes à But Non lucratif (OBNL)**

- L'ONG "Conservation Justice".

### **III. MISSION DE COOPERATION INTERNATIONALE**

#### **A. Coopération avec le Groupe Egmont**

##### **1. Traitement des Demandes d'Informations (DI) au Troisième Trimestre 2024**

Au cours du Troisième Trimestre 2024, l'ANIF a reçu une (01) DI de la CRF de Guernesey en août 2024.

Dans la même période, l'ANIF a envoyé sept (07) DI aux CRF homologues de Belgique (01), Emirats Arabes Unis (01), France (01), Liban (01), Monaco (01), Nigéria (01), Suisse (01).

##### **2. Traitement des Transmissions d'Informations (TI) au Troisième Trimestre 2024**

Au niveau international, l'ANIF a reçu quatre (04) TI provenant de l'Allemagne (01 en août), du Luxembourg (01), des Emirats Arabes Unis (01) et de l'Argentine (01) en septembre 2024.

L'Agence n'a envoyé aucune TI.

#### **B. Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**

Au cours du Troisième Trimestre, l'ANIF du Gabon a poursuivi ses échanges avec la Mission de Mentorat entamée avec l'ONUDC. Il s'est agi notamment d'affiner les projets de textes et de procédures en vue du Renforcement du dispositif juridique et opérationnel de l'Agence.

#### **C. Coopération avec l'Union Européenne (programme AML-CFT/ESCA)**

Du 04 au 19 juillet 2024, l'ANIF a coordonné le séminaire de formation sur le thème « la Coopération Internationale et l'Échange d'informations sur le Blanchiment d'Argent, le Financement du Terrorisme, les Flux Financiers Illicites et le Recouvrement des Avoirs » organisé en ligne par le Programme de lutte contre le Blanchiment des capitaux l'Afrique orientale, australe, centrale et le Yémen dénommé, AML-CFT/ ESCAY supervisé par l'Union Européenne.

Comme lors de la précédente édition, ce webinaire a pu réunir, les Organes de supervision des professions assujettis, les représentants des autorités d'enquêtes et de

poursuites, les représentants des Administrations ainsi que les personnels spécialisés de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Gabon.

Ledit séminaire a également couvert l'ensemble des entités de la juridiction du programme AML-CFT /ESCAIY, c'est-à-dire, l'Afrique australe, orientale, centrale et le Yémen.

#### **D. Coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)**

Au cours du troisième Trimestre 2024, l'ANIF du Gabon a participé aux différents travaux organisés par le GABAC, notamment :

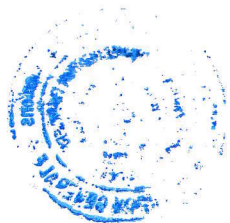
Du **08 au 11 juillet 2024** à Douala (Cameroun), aux travaux sur les risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme liés à l'interopérabilité des paiements par Mobile Money en Afrique Centrale ;

Du **4 au 17 août 2024** à Douala (Cameroun), aux travaux concernant l'examen des projets de textes suivants :

- (1) Projet de Règlement sur les Sanctions Financières Ciblées (SFC) ;
- (2) Projet de Règlement sur la révision du Manuel de procédures des évaluations mutuelles du troisième cycle ;
- (3) Projet de Règlement communautaire LBC/FT/FP révisé.

Du **18 au 21 septembre 2024** à Douala (Cameroun), aux travaux sur la création du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique (GTAT) ;

Du **23 au 27 septembre 2024** à Libreville, aux travaux de la 21<sup>ème</sup> plénière de la Commission Technique du GABAC.



## **CONCLUSION**

En somme, au cours du troisième trimestre 2024, l'ANIF a poursuivi les efforts engagés depuis le début de l'année 2024 visant à améliorer l'opérationnalité de l'Agence par l'adaptation de ses textes et procédures ainsi que le renforcement des capacités du personnel.

Ces actions visent également la conformité aux normes internationales suivant les plans d'action relatifs à l'Evaluation Mutuelle et à l'Evaluation Nationale des Risques.

En perspective, l'ANIF envisage poursuivre ses efforts pour la mise en place d'un cadre juridique et des procédures adaptés à ses défis.

Elle compte également accélérer les travaux relatifs à l'amélioration de son système d'information.

Pour ce qui est de la coopération nationale, l'ANIF vise à élargir le réseau de correspondants et signer des accords d'échange d'information en vue d'encadrer lesdits échanges.

L'ANIF poursuivra, au cours du prochain trimestre, le renforcement des capacités de ses équipes.

Le présent Rapport d'Activités comptant pour le Troisième Trimestre 2024 sera transmis, conformément à l'Article 66 du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 et à l'Article 14 du Décret N°0739/PR/MEFBP du 22 septembre 2005 *Précisant les modalités d'Organisation, Fonctionnement et de Financement de l'A.N.I.F.*, au Ministre de l'Économie et des Participations, au Ministre en charge de la Sécurité, au Ministre en charge de la Justice; au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale et au Secrétaire Permanent du GABAC.

Ledit rapport sera également transmis au Ministre en charge de la Réforme des Institutions.

Les assujettis et autres acteurs pourront le consulter sur le site web de l'ANIF [www.anif.ga](http://www.anif.ga).

Fait à Libreville, le **03 NOV. 2024**

Le Directeur Général de l'ANIF



**Anne Marie MAROUNDOU**  
**Epouse KAMAYA KAMAYA**